DEPLACEMENT DU SECRETAIRE GENERAL DU HAUT-COMMISSARIAT
GILLES CANTAL ET DE QUATRE MINISTERES DU PAYS
A FAAITE LE JEUDI 20 DECEMBRE 2012

Le Secrétaire général M. Gilles CANTAL récemment arrivé en Polynésie française, effectue sa première mission officielle dans l'archipel des Tuamotu en coopération avec les ministres M. Tauhiti NENA en charge de l'Education et de la Jeunesse, M. Jacky BRYANT en charge de l'Environnement, M. Daniel HERLEMME en charge du développement des Archipels et Mme Christiane KELLEY représentant Mme Chantal TAHIATA en charge de la Culture et du Patrimoine. Accompagnés de M. Eric SACHER, Administrateur des îles Tuamotu et Gambier (Etat) et M. François LAUDON en charge de la circonscription des Tuamotu Gambier (Pays), ils ont répondu à l'invitation du maire de la commune de Anaa M. Gérard TEIRI qui souhaitait inaugurer les différentes infrastructures réalisées à Faaite ces deux dernières années.

Le Secrétaire général a pu constater, qu'avec leurs spécificités liées notamment à l'éloignement, les communes des Tuamotu peuvent également être source de dynamisme économique. Ainsi, grâce à la volonté de son maire, la commune de Anaa a pu réaliser un nombre important d'opérations d'investissement tant sur sa commune principale de Anaa que sur sa commune associée de Faaite.

Inauguration du centre de production d'eau potable

En collaboration avec la subdivision administrative des Tuamotu et Gambier, un schéma de distribution d'eau potable a été mis en œuvre. Le moyen de production choisi est la désalinisation d'eau de mer par osmose inverse. Deux osmoseurs de 12 m³ par atoll avec un pompage en océan est préconisé pour couvrir la demande. L'investissement global de cette opération est de 112 millions de Fcfp pris en charge par le Contrat de projet à près de 100 millions de Fcfp, la commune apportant sa quote part à hauteur de 12 millions de Fcfp.

Les centrales de production d'eau potable de Faaite et de Anaa sont aujourd'hui mises en place et peuvent désormais fournir à leurs populations respectives de l'eau potable. Cette eau, vendue à 3 francs le litre sur le site de production et à 6 francs le litre si elle est livrée, devrait permettre aux habitants de limiter les risques de maladie liés à la consommation d'eau de pluie.

Inauguration de la salle omnisports et du centre artisanal

Les personnalités de l'Etat et du Pays ont par la même occasion inauguré la salle omnisports et ses vestiaires dont l'investissement évalué à 50 millions de Fcfp a été co-financé par le Pays à 80 % et 20 % par le budget communal.

Le maire a ensuite invité les autorités au centre artisanal pour son inauguration. Cette structure a été construite pour permettre aux artisans d'exposer leurs créations. La commune l'a réalisée en régie en partenariat avec l'Etat (50%) et le Pays (30%). Le montant de la subvention Etat est de 8,7 MFcfp. Les menuiseries extérieures ont été fabriquées par le CJA de Taravao.

Inauguration de l'abri de survie

La commune de Anaa a été durement touchée par les cyclones dévastateurs de 1983 avec la destruction totale de son village principal. Malgré ces risques avérés l'atoll de Faaite est restée sans protection jusqu'à la récente création du volet « abri de survie » du Contrat de projets.

Ce n'est en effet qu'en 2007 que, face aux dégâts causés par les houles cycloniques des années 1990 et 2000, l'Etat et le Pays ont décidé de créer un volet « abris de survie » au sein du Contrat de Projet 2008-2013. Ce volet est à l'heure actuelle le plus dynamique et le plus créateur d'emplois du contrat de projet.

Pour Faaite, deux abris de survie ont été construits entièrement financés par le Contrat de projets. Le premier accueille les services de la mairie. Le second abri a été réalisé par l'entreprise MOE sous maîtrise d'œuvre « Pays-Service de l'équipement ». Les travaux ont été réceptionnés en novembre 2012. Cet abri sera utilisé par l'école en utilisation régulière. Lors de l'exercice cyclone organisé par les services de l'Etat le 23 octobre dernier, les deux abris de survie de Faaite ont permis de mettre en sécurité l'ensemble de la population.

La construction d'abris de survie permet non seulement de protéger les populations, notamment en cas de houles cycloniques violentes et dévastatrices auxquelles les atolls sont particulièrement exposés, mais également d'optimiser les espaces publics ainsi créés en abritant des écoles, des structures de santé (centres médicaux, infirmerie ou postes de secours), des mairies et divers services administratifs communaux ou territoriaux… Les chantiers de construction des abris permettent par ailleurs de sauvegarder des emplois dans le secteur du BTP en Polynésie française, de former des jeunes travailleurs et de créer plusieurs emplois dans des atolls reculés.

Lors des discours, l'ensemble des intervenants a souligné la grande qualité du partenariat Etat-Pays-Commune qui a permis le succès de l'ensemble des projets inaugurés pendant ce déplacement.